



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

25 MARS 2016

1955

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 25 mars 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Plusieurs pays ont mis en place ces dernières années des programmes de prévention sensés empêcher des individus de s'impliquer dans des mouvements extrémistes violents ou terroristes. Ils ciblent généralement les jeunes à risques ou les personnes emprisonnées.

La radio 100,7 a récemment affirmé qu'une campagne de sensibilisation au sujet de la radicalisation des jeunes se terminerait en juillet de cette année. Le Premier Ministre a par ailleurs indiqué qu'une cellule de coordination composée de représentants de plusieurs ministères était chargée de définir de nouvelles mesures préventives.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Combien de formations ont eu lieu dans le cadre du programme de sensibilisation visant les écoles, et combien de personnes (enseignants, agents des SPOS etc.) y ont participé ?
- Le programme est-il également ouvert à d'autres personnes qui sont en contact régulier avec des adolescents et jeunes adultes (comme par ex. le personnel éducatif de maisons de jeunes, les entraîneurs et le personnel encadrant de clubs sportifs etc.) ?
- Quelle est la raison de ne pas continuer la campagne de sensibilisation ?
- Quelles autres mesures de prévention le gouvernement entend-il mettre en place pour empêcher des individus de s'impliquer dans des mouvements extrémistes violents ou terroristes ?
- Quel est le but poursuivi dans ce contexte par le numéro vert dont le gouvernement planifierait l'introduction ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Claudia Dall'Agnol
Députée

Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, ministre d'État et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire 1955 de Madame la Députée Claudia Dall'Agnol du 25 mars 2016 concernant la campagne de sensibilisation au sujet de la radicalisation des jeunes.

La campagne de sensibilisation au sujet de la radicalisation des jeunes vise les membres de la communauté scolaire qui ont un contact régulier et répété avec les élèves; en premier lieu les enseignants et les membres des SPOS.

La campagne porte sur :

- Les bases normatives de l'islam :
 - Qu'est-ce qu'il est utile de savoir sur l'islam pour gérer en classe les situations rencontrées ?
 - Chiites, Sunnites, Salafistes et autres courants dans l'islam,
 - Salafisme et radicalisation violente,
 - Les fondements d'une idéologie violente.

- la radicalisation des jeunes :
 - Motivations pour un engagement islamiste / djihadiste,
 - Facteurs de vulnérabilité,
 - Indices d'une radicalisation, signes précurseurs repérables,
 - Indicateurs d'une radicalisation violente,
 - Prévention au niveau individuel et local.

Le module de sensibilisation des enseignants à la radicalisation violente vise à pourvoir les enseignants d'un ensemble d'informations fondées quant aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer à l'école et à indiquer des pistes pour des réponses de leur part. Le module décrit aussi les processus de radicalisation, des premiers signes précurseurs jusqu'aux indicateurs d'une radicalisation violente. Enfin, il donne des recommandations quant aux possibilités des enseignants à intervenir de manière préventive.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation une formation « radicalisation des jeunes » a été proposée aux écoles du secondaire et du secondaire technique pour une première période de décembre 2015 à juillet 2016. Pour l'instant, 22 lycées se sont inscrits pour la formation en question. La formation a eu lieu dans 8 écoles à ce jour (12 séances; plus de 500 participants).

Dans le cadre de son programme de formation continue à l'intention des professionnels intervenant dans le domaine de la jeunesse, le Service national de la jeunesse a organisé deux formations ayant trait à la radicalisation des jeunes. 72 professionnels ont participé à ces formations.

De même, la formation a été présentée aux collaborateurs du MENJE (20 participants) en mars 2016.

Suite à une demande de la part de l'Administration pénitentiaire, 4 séances de formation à l'intention du personnel du Centre pénitentiaire de Luxembourg et du Centre pénitentiaire de Givenich (plus de 200 participants) ont eu lieu en février-mars 2016.

Des séances d'information à l'intention de la Police (équipes de prévention; 30 participants) et du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (réunion mensuelle des représentants des Services de psychologie et d'orientation scolaires des établissements secondaires et secondaires techniques; 20 participants) ont été réalisées en février 2016.

Le programme de sensibilisation reste ouvert à d'autres services et personnes en contact régulier avec des adolescents et jeunes adultes. Il est prévu de poursuivre la campagne de sensibilisation tant que le secteur de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse en signalera le besoin. D'ailleurs, à l'heure actuelle, les premiers rendez-vous avec les lycées pour la rentrée scolaire 2016-2017 sont déjà pris.

À côté de la campagne de sensibilisation au sujet de la radicalisation des jeunes, des mesures de prévention de la violence et de promotion de la santé et du bien-être à l'école sont régulièrement mis en place dans les lycées afin que les jeunes puissent s'épanouir pleinement dans l'environnement sûr et accueillant que constitue la communauté scolaire.

La participation à des projets scolaires tels que Peer-Médiation, Stop & Go (aide au développement d'un projet de vie), Stay Cool etc., initiés par les SPOS et le CPOS, permettent aux jeunes à risque de décrochage scolaire ou qui présentent une tendance à la violence de surmonter leur difficultés d'intégration et de participer activement à la vie scolaire. Ces jeunes peuvent s'adresser aussi aux services psycho-socio-éducatifs afin de pouvoir bénéficier d'un soutien individuel.

Le CPOS organise régulièrement des formations relatives à la promotion de la santé et du bien-être à l'école à l'attention du personnel psycho-socio-éducatif et du personnel enseignant. Des formations relatives au développement de connaissances et compétences interculturelles sont planifiées dans le cadre du volet prévention de la formation continue de l'année scolaire 2016-2017. (Approche interculturelle et prévention de la radicalisation).

Le *Zentrum fir politesch Bildung*, dont la mise en place est actuellement en cours, est un autre élément dans une stratégie plus globale de prévention de la radicalisation. En effet, une citoyenneté démocratique, aux antipodes de toute attitude ou passage à l'action de type radical violent ou extrémiste, est le fruit d'un apprentissage et de possibilités de mise en pratique d'attitudes et de comportements démocratiques. Le *Zentrum fir politesch Bildung* vise justement l'apprentissage de ces pratiques démocratiques et agira donc dans une logique préventive à l'égard de toute forme de radicalisation violente.